

# **SOCIETE ELECTROSTAR**

**Société Anonyme au Capital de 21 437 780 Dinars**  
**Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen**  
**2013 Bir El Kassâa Ben Arous**  
**Identifiant Unique : 0026644V**

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 février 2021**

Messieurs les actionnaires de la Société ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 février 2021 à 10 heures à l'ARENA sise à l'avenue Habib ACHOUR, Les Berges du Lac, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2019.
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019.
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions règlementées objets des articles 200 et 475 du CSC et des états financiers individuels de la société relatifs à l'exercice 2019.
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2019.
- 7- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.
- 8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège administratif de la société sis aux Berges du Lac de Tunis, Boulevard de l'environnement, Immeuble Kallel, 3ème étage, 1053, Tunis

**PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU VENDREDI 05 FEVRIER 2021**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION : Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ELECTROSTAR, entérine le retard dans la tenue de la présente Assemblée et, considère que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

**Cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2019 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve sans aucune réserve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés ; ceux-ci faisant ressortir un total bilan de 113 403 520,017 Dinars et un résultat déficitaire de 17 812 055,255 Dinars.

**Cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du CSC.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des conventions réglementées conclues durant l'exercice 2019 et figurant au niveau du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve lesdites conventions sans aucune réserve.

**Cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans aucune réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2019**

L'Assemblée Générale Ordinaire, et sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2019 en Résultats Reportés.

**Cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2019.**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Groupe ELECTROSTAR et du rapport des commissaires aux comptes, approuve, sans aucune réserve, les états financiers consolidés du Groupe ELECTROSTAR arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoirs en vue des formalités légales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer et remplir toutes les formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents.**